

# MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

## DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE FRANCHE-COMTE

Service théâtre et action culturelle  
Conseiller : Jean-Pierre DUFRANC  
7 rue Charles Nodier 25043 BESANCON CEDEX  
tél . 03 81 65 72 70  
fax : 03 81 65 72 72

### AIDE À LA REPRISE 2011

- |  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Théâtre                         | <input type="checkbox"/> Théâtre Jeune public | <input type="checkbox"/> Arts de la rue     | <input type="checkbox"/> Arts du cirque |
| <input type="checkbox"/> Théâtre d'objets / Marionnettes | <input type="checkbox"/> Arts du récit        | <input type="checkbox"/> Pluridisciplinaire | <input type="checkbox"/> Arts du geste  |

**NOM JURIDIQUE DE LA COMPAGNIE (tel qu'indiqué sur le récépissé de déclaration d'association, l'extrait K bis ...)**

--

**N° ET DATE DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR :**

MR MME PRÉNOM	NOM DU METTEUR EN SCÈNE

**PERSONNE À CONTACTER :**

**N° DE TÉL. (FIXE / PORTABLE) :** **EMAIL :**

**TITRE DU SPECTACLE**

--

**AUTEUR**

--

**ANNÉE DE LA SUBVENTION INITIALE POUR CE PROJET :**

--

**MONTANT DE LA SUBVENTION INITIALE POUR CE PROJET :**

--

<b>N° DÉPARTEMENT</b>	
<b>DU SIÈGE SOCIAL</b>	

# AIDE À LA REPRISE 2011

## NOTE D'INFORMATION RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSÉE AU SERVICE DU THÉÂTRE

L'aide à la reprise est fondée sur les mêmes principes que l'aide à la production dramatique (cf. **Circulaire n°168350 du 12 mai 1999** relative à l'aide apportée par l'Etat aux compagnies dramatiques professionnelles pour leurs activités de création et de diffusion). Il est, à ce titre, indiqué : *L'aide peut aussi être attribuée, après avis du comité d'experts, pour faciliter la reprise, après une longue interruption d'exploitation (au moins une saison)\*, d'un spectacle remarqué ; elle doit alors être justifiée par la nécessité d'une période de remise en répétition et la garantie d'une ample tournée.*

Par ailleurs, le Ministre de la culture et de la communication a rappelé le 5 octobre 2005 lors de la conférence de presse « **Action en faveur du théâtre** » :

La mise en valeur de l'aide à la reprise

*Dans la perspective d'encourager une meilleure circulation des œuvres présentées par des compagnies soutenues dans le cadre de l'aide à la production, l'aide à la reprise sera mise en valeur, de telle sorte qu'elle constitue une modalité d'aide à part entière. Elle permettra aux compagnies de reprendre des spectacles pour une deuxième exploitation, dès lors qu'il y a remise en production d'un spectacle ayant rencontré à la création un écho favorable. Cette aide, une fois généralisée, représentera un véritable appui à la stratégie de développement des compagnies en leur permettant de se constituer un répertoire, d'accroître leur activité sur la durée et par conséquent de favoriser l'emploi.*

\* Sont donc éligibles à l'aide à la reprise les compagnies aidées à la production dramatique en 2009 ou antérieurement.

### REMARQUES

- S'agissant de compagnies présentant une demande en Franche-Comté, le spectacle repris devra, pour être subventionné, se jouer pour une **entre 10 et 20 représentations** dont une partie en Franche-Comté ; les contrats devront être présentés à la DRAC avant tout versement.
- Dans le cadre d'une demande émanant d'un porteur de projet qui serait également directeur du lieu qui assure l'intégralité de la diffusion, il sera demandé de prendre appui sur au moins un autre lieu de diffusion.
- En application de la réforme de l'ordonnance de 1945 en date du 31 décembre 1992, **la licence d'entrepreneur de spectacles est obligatoire** pour les compagnies constituées en association loi 1901 (bureau des licences, tél : 01.56.06.52.10).
- Dans le cas où le dossier serait présenté par le producteur délégué, l'artiste devra fournir un accord écrit à cette demande.

### DOCUMENTS À FOURNIR

Merci de vérifier que vous avez joint l'ensemble des documents en cochant la liste suivante :

- 1 la page de garde dûment remplie,
- 2 la **fiche de synthèse destinée au Comité d'experts. Respecter impérativement les deux pages et retourner par mél à [agnes.bailly@culture.gouv.fr](mailto:agnes.bailly@culture.gouv.fr)**
- 3 budget prévisionnel équilibré,
- 4 l'accusé de réception,
- 5 un calendrier détaillé de l'exploitation de la reprise,
- 6 Les lettres d'engagement ou d'intérêt des théâtres pour les dates et lieux de représentations (au moins une requise),
- 7 les C.V du metteur en scène, de l'auteur et des comédiens, et des participants au projet - préciser les changements de distribution,
- 8 la copie d'autorisation concernant les droits d'auteurs, s'il y a lieu,
- 9 les statuts de la structure demandeuse.

**Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers  
exclusivement par courrier**

**le 29 octobre 2010, délai de rigueur,  
le cachet de la poste faisant foi**

à

**DRAC Franche-Comté  
Service du théâtre  
7 rue Charles Nodier  
25043 BESANCON CEDEX**

**tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable**

## AIDE À LA REPRISE / FICHE DE SYNTHÈSE

NOM JURIDIQUE DE LA COMPAGNIE (tel qu'indiqué sur le récépissé de déclaration d'association, l'extrait K bis ...)

MR MME	PRÉNOM	NOM DU METTEUR EN SCÈNE
--------	--------	-------------------------

N° DE TÉL. (FIXE / PORTABLE) :	EMAIL :
--------------------------------	---------

N° DÉPARTEMENT DU SIÈGE SOCIAL

RÉSUMÉ DU PARCOURS DU METTEUR EN SCÈNE ET DATES ET LIEUX DES DEUX DERNIERS SPECTACLES

SPECTACLE POUR LEQUEL L'AIDE À LA REPRISE EST DEMANDÉE

TITRE :	AUTEUR :
---------	----------

<input type="checkbox"/> Théâtre	<input type="checkbox"/> Théâtre Jeune public	<input type="checkbox"/> Arts de la rue	<input type="checkbox"/> Arts du cirque
<input type="checkbox"/> Théâtre d'objets / Marionnettes	<input type="checkbox"/> Arts du récit	<input type="checkbox"/> Pluridisciplinaire	<input type="checkbox"/> Arts du geste

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET DE REPRISE

*Le metteur en scène décrit ici les intentions générales du projet sur le plan artistique. Il précisera les raisons principales qui motivent cette reprise ainsi que les modifications apportées à la distribution, au travail sur le plateau, ou tout autre changement envisagé dans ce cadre.*

## AIDE À LA REPRISE / FICHE DE SYNTHÈSE

**DISTRIBUTION ENVISAGÉE : (spécifier les changements de distribution et le nombre total d'interprètes prévus)**

--

### COLLABORATIONS ARTISTIQUES

ADAPTATEUR/TRADUCTEUR :	
DÉCORATEUR/SCÉNOGRAPHE :	
COMPOSITEUR :	
COSTUMES :	
LUMIÈRES :	
AUTRES INTERVENANTS :	

PRINCIPAUX PARTENAIRES DE LA PRODUCTION	MONTANT D'INTERVENTION

**BUDGET GLOBAL :**

DATES DES REPRÉSENTATIONS	LIEU(x) CONTACTÉ(S)	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS

**LA COMPAGNIE PRÉSENTERA UN BUDGET PRÉVISIONNEL ÉQUILIBRÉ**  
**SUR LA BASE D'UN MINIMUM DE 15 REPRÉSENTATIONS**

<b>CHARGES TTC</b>		<b>PRODUITS TTC</b>	
<b>A - montage pour..... jours de répétitions</b>		<b>A - recettes propres</b> Co-réalisation Billetterie Cession Autres	
- FABRICATION :		<b>B - coproduction</b>	
- RÉMUNÉRATION ARTISTIQUE : NOMBRE DE CACHETS :		<b>C - subventions demandées aux collectivités territoriales</b>	
- RÉMUNÉRATION TECHNIQUE : NOMBRE D'HEURES :		- RÉGION :	
- RÉMUNÉRATION ADMINISTRATIVE :		- DÉPARTEMENT :	
- FRAIS DE GESTION :		- VILLE :	
<b>B - communication</b>		<b>D - mécénat</b>	
<b>C - exploitation pour..... représentations</b>		<b>E - partenariat</b>	
- RÉMUNÉRATION ARTISTIQUE :		<b>F - aides diverses (à préciser)</b> ADAMI, ARCADY, SPEDIDAM, ONDA, INSTITUT FRANÇAIS, UNION EUROPÉENNE... :	
- RÉMUNÉRATION TECHNIQUE :		<b>G - aide demandée à l'ÉTAT = maximum 20% du total du budget</b>	
		<i>DRAC Franche-Comté</i>	
- RÉMUNÉRATION ADMINISTRATIVE :		<i>DGCA / CNT</i>	
<b>D - autres frais d'exploitation (à préciser)</b>		<i>Autres services de l'État</i>	
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>TOTAL PRODUITS</b>	

ACCUSÉ À RETOURNER À :

NOM ET ADRESSE **POSTALE** DE LA COMPAGNIE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Franche-Comté

**ACCUSE DE RECEPTION**  
du dossier de demande de subvention au titre de  
**L'AIDE À LA REPRISE 2011**

Le directeur régional

Affaire suivie par  
Jean-Pierre DUFRANC  
Chef du service du théâtre

Poste : 70  
Courriel :  
agnes.bailly@culture.fr

**METTEUR EN SCÈNE :**

**COMPAGNIE (NOM JURIDIQUE) :**

7 rue Charles Nodier  
25043 BESANCON CEDEX

Téléphone 03 81 65 72 70  
Télécopie 03 81 65 72 72

[www.franche-comte.culture.gouv.fr](http://www.franche-comte.culture.gouv.fr)

**ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE LA COMPAGNIE :**

**Cadre réservé à l'administration**

Déposé à la DRAC le : .....

Envoi par courrier daté du : .....

Fait à Besançon le : .....



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**